

PRÉSENTATION

ST Provence, Service de Prévention et de Santé au Travail Interprofessionnel (SPSTI), **contribue à la prévention des risques professionnels et à la protection de la santé physique et mentale au travail** de près de 132 000 salariés répartis au sein de 14 000 entreprises adhérentes dans le Pays d'Aix-en-Provence et de Salon-de-Provence.

Au-delà de la simple visite médicale, **tout un panel de compétences compose ST Provence**. La prévention de la désinsertion professionnelle, des troubles musculo-squelettiques (TMS), l'amélioration de l'organisation du travail, l'aménagement de poste, l'accompagnement psychologique ou le maintien en emploi constituent autant d'axes prioritaires de la santé au travail sur lesquels œuvrent quotidiennement les équipes pluridisciplinaires de ST Provence.

Engagé depuis plus de 18 ans dans une démarche de progrès en Santé Travail, **ST Provence est désormais labellisé AMEXIST**, une référence soulignant l'intégration de la qualité comme maître-mot de l'ensemble de ses activités.

ST Provence est votre partenaire de référence en prévention des risques professionnels dans votre entreprise !

NOS EXPERTS

Médecins du travail, infirmiers, formateurs, ergonomes, psychologues, ingénieurs en prévention des risques professionnels, assistant en santé et sécurité au travail (et bien d'autres experts au service des entreprises adhérentes et de leurs salariés) **conseillent, écoutent, échangent, diagnostiquent et interviennent également au sein des entreprises** pour « chasser les risques » présents dans l'environnement professionnel.

Ils sont les premiers conseillers en matière de prévention des risques professionnels, tous secteurs d'activité confondus !

Les services supports et administratifs de ST Provence participent également au bon fonctionnement de votre Service de Prévention et de Santé au Travail.



Vous cherchez les coordonnées de votre centre médical ?

Scannez ce QR code



RETROUVEZ DANS CE DOCUMENT

LES ACTIONS QUE NOUS METTONS

EN PLACE POUR RÉPONDRE

À VOS BESOINS EN TANT QUE SALARIÉ.

En tant que **salarié d'une entreprise**, il vous incombe de prendre soin de votre santé et de votre sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par vos actes. (Art. L. 4122-1 du Code du travail).

ST Provence accompagne votre entreprise dans la prévention des risques professionnels. Nos équipes sont régulièrement en contact avec votre employeur et il est primordial que vous soyez informé des actions de prévention qui vous sont destinées.

Certaines d'entre elles ne pourront être déclenchées qu'avec l'accord de votre employeur (sensibilisation, étude de poste...). D'autres, en revanche, vous incombent totalement (visites de pré-reprise, soutien individuel psychologique...).

N'hésitez pas à contacter votre équipe médicale pour toute question relative à votre santé au travail. Si besoin, vous serez orienté vers nos différents professionnels de santé.



LÉGENDE



INFORMATION



OBLIGATOIRE



ATELIER & SENSIBILISATION



INTERVENTION TERRAIN



DOCS PRÉVENTION



VISITE AVEC UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ

BESOIN 1

Veiller à l'adéquation entre mes conditions de travail et mon état de santé

Notre réponse : Nous vous éclairons sur l'impact possible de l'environnement de travail sur votre santé et pouvons vous accompagner dans le changement.



Accompagnement dans les changements

organisationnels : ne restez pas seul ! Contactez nos équipes si vous devez faire face ou faites face à des changements importants qui peuvent impacter vos conditions de travail (déménagement, pandémie, contraintes économiques...).



Études de poste et propositions d'aménagement :

nous vous indiquons des solutions concrètes pour que vous puissiez continuer à travailler dans votre entreprise après un problème de santé.



Maintien en emploi : reportez-vous au **besoin 3**.



Soutien psychologique : reportez-vous au **besoin 4**.

BESOIN 2

Bénéficier d'information et d'expertise sur la santé au travail et sur la santé publique

Notre réponse : Nous sommes votre partenaire de référence en prévention et santé au travail et vous apportons toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin.



Sensibilisations collectives :

nous vous proposons des sensibilisations spécifiques sur les risques professionnels auxquels vous êtes exposé, dans votre entreprise ou en distanciel. **Vous souhaitez découvrir notre catalogue ? Scannez le QR code au dos.**



Ressources documentaires :

nous mettons à votre disposition divers supports pour développer votre culture de prévention.



Veille réglementaire :

nous réalisons quotidiennement une veille d'information en santé au travail pour pouvoir répondre plus efficacement à vos besoins.



Information et expertise au service des instances

de l'entreprise : nous participons à vos instances représentatives du personnel.



Santé publique :

nous sommes un relais d'information et de promotion d'actions de santé publique : vaccination, audition, handicap...

BESOIN 3

Mettre en œuvre des solutions quand j'ai un problème

Notre réponse : Nous vous accompagnons lorsque vous êtes en situation de désinsertion professionnelle et vous proposons des solutions individualisées :



Visites de pré-reprise / reprise : suite à un problème de santé (arrêt de travail de longue durée), nous vous accompagnons pour une reprise du travail dans de bonnes conditions.



Proposition d'aménagement de poste : nous vous proposons des solutions concrètes pour que vous puissiez continuer à travailler.



Suivi individuel social : nous vous accompagnons sur le plan social afin de prévenir les situations de désinsertion professionnelle.



Cellule PDP (Prévention de la Désinsertion

Professionnelle) : nous vous proposons un accompagnement pluridisciplinaire et des solutions adaptées à chaque situation.



Soutien psychologique : reportez-vous au **besoin 4**.

BESOIN 4

Préserver ma santé mentale, améliorer ma qualité de vie au travail (QVT) dans mon entreprise

Notre réponse : Nous vous proposons une aide à la prévention des risques psycho-sociaux (RPS) sur mesure, individuelle ou collective.



Sensibilisations collectives RPS/QVT



Accompagnement dans la prévention des RPS :

diagnostic, démarche, animation de groupes de travail pour mieux travailler ensemble.



Suivi individuel psychologique :

nos psychologues du travail vous reçoivent en entretien individuel pour évoquer avec vous toute difficulté en lien avec votre santé au travail.



Cellule d'urgence psychologique (CESUP) :

si un événement grave (décès, suicide, accident, braquage, agression...) survient dans votre entreprise ou dans votre environnement, vous êtes accompagné afin de limiter le stress post-traumatique.

BESOIN 5

Assurer le suivi individuel de votre état de santé

Notre réponse : Nous vous proposons des examens médicaux ou infirmiers, périodiques et occasionnels, prévus par les textes.



Les visites à votre initiative :

- > Visite de pré-reprise
- > Visite de fin d'exposition à des risques professionnels particuliers
- > Visite à la demande



Les visites obligatoires à l'initiative de votre employeur :

- > Visite médicale d'embauche
- > Visite périodique
- > Visite à mi-carrière
- > Visite de reprise



Examens complémentaires :

tous nos centres sont dotés d'un laboratoire équipé pour la réalisation d'examens sur mesure (test de capacité respiratoire, examen de la vision, audiométrie...).



Nous vous faisons parvenir les documents

réglementairement : avis d'aptitude, attestation de suivi, préconisations d'aménagement de poste...

GARDANNE



Découvrez notre catalogue
des sensibilisations

LES MILLES

Pour toute question
en lien avec votre santé
au travail, n'hésitez pas
à contacter votre médecin
du travail.



CENTRE-VILLE
AIX-EN-PROVENCE

VISITE DE
MI-CARRIÈRE



SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE



Vous souhaitez participer
à nos évènements ?
Consultez notre agenda

ERGONOMIE

EGUILLES

QUALITÉ DE VIE
AU TRAVAIL


www.stprovence.fr
0800 360 400



VISITE
DE REPRISE

VENELLES

SALON-DE-PROVENCE

ATELIER
PRÉVENTION

MIRAMAS

ISTRES

ROGNAC

**Vous êtes
salarié.e ?**

**Votre santé
au travail
est importante**

Un pépin et besoin
d'en parler ?
Contactez la PEPS,
notre Permanence d'Ecoute
Psychologique et Sociale :
04 86 67 28 67

AMÉNAGEMENT
DE POSTE

PLAN-DE-CAMPAGNE



SANTÉ
AU TRAVAIL
PROVENCE

ROUSSET